

Quand le gouvernement récupère les valeurs de la République

Après les attentats de janvier, Najat Vallaud-Belkacem a présenté le 22 janvier 2015 un plan destiné à engager « La grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République ».

Cette réponse qui met l'accent sur la « transmission des valeurs » cultive l'illusion que les problèmes que soulèvent ces événements pourraient être résolus par l'école sur le terrain de l'éducation « morale ». Dès lors on peut craindre que s'accroissent les crispations et les dérives dans l'usage de la référence aux valeurs républicaines et à la laïcité. Derrière ce qui s'apparente trop souvent au « rhabillage » de quelques dispositifs anciens, pointe une petite musique inquiétante.

Que penser par exemple de l'idée que toute mise en cause des « valeurs » (lesquelles précisément, le plan ne le dit pas...) par un-e élève constituerait un incident susceptible d'un signalement et de sanctions (voir les mesures regroupées sous le titre 2 : « Rétablir l'autorité des maîtres et les rites républicains ») ?

Or la loi de 1905, loi de séparation de l'église et de l'état, ne prescrit aucune morale particulière. Elle pose par contre deux principes indissolublement liés : la liberté de conscience et la neutralité religieuse de l'état. Elle vise entre autre l'existence d'un service public commun à tou-te-s. Dans ces conditions il nous paraît certain que sa défense gagnerait à ce que soient rétablis quelques principes clairs. Ainsi dans son avis du 23 décembre dernier le Conseil d'Etat rappelle que les parents accompagnateurs lors des sorties

scolaires sont de simples « usagers » et ne peuvent être assimilés ni à des « agents » ni à des « collaborateurs » du service public.

Par conséquent s'il existe bien une possibilité juridique de recommander aux parents accompagnateurs de s'abstenir de manifester leur appartenance religieuse, principalement sur le motif d'éviter le prosélytisme, il n'existe aucune raison de considérer a priori qu'une maman d'élève portant le foulard a moins de titre qu'une autre pour accompagner une sortie scolaire. Il est donc temps que le ministère affirme clairement que l'école laïque est celle de tous les enfants et qu'il prenne des dispositions abrogeant la circulaire Chatel qui ouvre la voie à de telles interdictions. Le combat pour « une laïcité vivante » y gagnerait.

Nous savons que le débat est nécessaire sur la question de la laïcité et qu'il convient de l'ouvrir sérieusement entre nous. Nous entendons le faire l'an prochain au travers d'une journée d'étude.

Mais, alors que les risques sont grands d'une instrumentalisation xénophobe des événements tragiques que nous avons subis en janvier, la laïcité, l'égalité et la liberté ont tout à gagner à ce que les bons combats soient menés : faire reculer les inégalités qui déchirent le tissu social, combattre le racisme et la xénophobie sous toutes leurs formes, combattre également le sexisme et promouvoir une éducation émancipatrice dans une école ouverte au débat et aux questionnements des élèves.

Emmanuel Arvois, LP Léonard de Vinci



Provence enseignement

Le bulletin d'information des militant-es de la CGT Educ'Action 13

Mars/avril 2015

Une situation sociale qui nécessite une mobilisation d'ampleur

Sommaire

- P1 – Edito
- P2 – DHG, REP : pourquoi la mobilisation n'a-t-elle pas pris ?
- Brève : Vers la disparition des RASED
- P3 – La Castellane : quand les balles de Kalashnikov sifflent...on interdit les AG !
- Brève : Tout le monde perd les rythmes
- P4 – La Commission Hygiène et Sécurité (CHS) un outil au service des revendications du personnel
- Quand nos écoles sont entre les mains du FN
- P5 – Mixité des publics : du remplissage au détriment des élèves
- Mieux reconnaître l'engagement des administratifs au service de l'École
- P6 : Cherche fonctionnaires au service du privé
- Mouvement inter du 24 mars au 7 avril
- P7 – Quelques changements en ce qui concerne le calcul du barème pour accéder à la hors-classe
- Brève : Stagiaires : alertes !
- P8 – Laïcité à l'école : quand le gouvernement récupère les valeurs de la République

CGT Educ'action 13
Bourse du travail
23 bd Charles Nédelec,
13003 Marseille

Permanences lundi et mardi de 9h à 17h
Tel : 04 91 62 74 30
Mail : sdencgt13@wanadoo.fr
Site : cgteducaix.ouvaton.org

rendez-vous militant:
Journée de grève interpro
jeudi 9 avril 2015

Force est de constater que la situation sociale en France est des plus inquiétante: le chômage, loin des prévisions optimistes de François Hollande, grimpe de semaine en semaine avec aujourd'hui plus de 5 millions de personnes privées d'emploi ; à cela s'ajoute une politique d'austérité menée tambour battant par le gouvernement socialiste qui ne fait qu'aggraver la crise.

Avec la loi Macron, le gouvernement a lancé une offensive sans précédent ou presque contre le monde du travail : les droits des salariés et les institutions qui les contrôlent sont détricotés pour permettre au patronat de licencier plus facilement. Car la loi Macron ne se limite pas hélas à la généralisation du travail le dimanche, qui constitue en soi un recul social historique ; c'est aussi une attaque frontale contre les Prud'hommes, le CHSCT, le contrat unique... tout ce qui garantit finalement au salarié une relative sécurité face aux cyniques lois du marché.

Par ailleurs, cette politique libérale, le gouvernement a décidé de la mener seul, privilégiant le passage en force sur le dialogue social. Le gouvernement a même décidé de passer outre les règles démocratiques en choisissant d'utiliser le fameux article 49.3 pour imposer la loi Macron.

Face à cette offensive libérale, il est urgent de se mobiliser. une première occasion d'exprimer notre colère et nos inquiétudes nous est offerte le 9 avril prochain, lors de la journée de grève interprofessionnelle appelée par une intersyndicale large. Nous, personnels de l'Education, devons répondre présents à ce rendez-vous social. Car, dans ce contexte de crise, l'École n'est hélas pas épargnée. Les moyens qui garantissent un égal accès à l'École républicaine sont remis en cause. L'éducation prioritaire, qui attribue des moyens supplémentaires pour les populations les plus fragiles, est dans la ligne de mire du gouvernement. Plus globalement, le nombre de personnels dans l'Education reste insuffisant et nous exerçons nos métiers dans des conditions de plus en plus difficiles.

C'est pourquoi il est important de nous réunir et réfléchir à nos métiers et à notre outil de lutte, le syndicat. C'est dans cette perspective que notre syndicat, le SDEN 13, tiendra son prochain congrès le 16 et 17 avril prochain au lycée Saint Exupéry à Marseille. Il est important que l'ensemble des adhérents du SDEN répondent présents pour faire vivre notre syndicat et élaborer ensemble un projet ambitieux pour une École émancipatrice et égalitaire.

Nils Lamrani, TZR, CGT éduc'action

A remettre à un-e militant-e CGT-Educ'Action ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

..... Prénom

..... e-mail

CGT-Educ'action 13, 23 boulevard Charles Nédelec 13003 Marseille Tél. : 04 91 62 74 30

Site Internet : cgteducaix.ouvaton.org E mail sdencgt13@wanadoo.fr

DHG, REP : pourquoi la mobilisation n'a-t-elle pas prise ?

À la rentrée 2015 le dispositif REP/REP+ sera mis en œuvre intégralement. Il s'agit ni plus ni moins de la liquidation de l'éducation prioritaire dont la carte est réduite et l'ambition d'un égal accès à la réussite pour tous abandonnée, le dispositif se résumant désormais essentiellement à des mesures compensatoires (primes, bonifications).

Dans un contexte de rigueur budgétaire le financement du dispositif se fait par redéploiement ce qui entraîne pour de nombreux établissements une poursuite de la baisse du H/E. Après la mobilisation en décembre des lycées et des collèges des Bouches-Du-Rhône exclus de l'éducation prioritaire, on pouvait s'attendre en janvier, alors que tombaient de nombreuses DGH en baisse, à une mobilisation amplifiée. Pourtant la « mayonnaise n'a pas prise »... Si les raisons de se battre ne manquent pas alors pourquoi les collègues ne se mobilisent-ils pas ? On entend parfois dire que « le prof » a changé, devenu individualiste il aurait renoncé à ses idéaux en signant son prêt immobilier. Les collègues n'aspireraient-ils plus qu'à construire leur petit confort matériel ?



Le bouillonnement des échanges en salle des profs le lendemain de l'attentat à Charlie Hebdo nous montre la capacité d'indignation intacte des collègues. Ce serait une erreur d'interroger leurs motivations plutôt que la politique ministérielle d'individualisation forcée qui vise à briser tout élan collectif. Cette politique a deux piliers. Le premier c'est la précarisation salariale et son corollaire, la mise en concurrence des enseignants cherchant à compenser la perte due au gel des salaires par des heures supplémentaires. Sur ce plan les établissements ECLAIR ont fait office de laboratoire avec une prime variable venant sanctionner le soi-disant investissement de collègues multipliant les projets.

Le deuxième pilier c'est la liquidation lente mais sûre des instances collectives de représentation. Dans les EPLE le Conseil d'administration est vidé de toute prérogative : hier on créait un conseil pédagogique consultatif devant le suppléer, aujourd'hui le CA ne vote pas la répartition des IMP. Ainsi rien d'étonnant à ce que dans de plus en plus de collèges il n'y ait pas même de candidats des personnels aux élections au C.A...

Comment alors renouer avec le collectif ? Comment faire comprendre que dans un tel système où la démocratie est en perte de vitesse, nos statuts attaqués (IMP) et la flexibilité fait loi il n'y aura pas d'émancipation en masse, que tout gain de salaire ou de qualité de travail se fera toujours au dépend d'un autre ? D'une collègue qui par le jeu de l'inégale répartition des tâches domestiques aura peu le temps pour s'investir dans des projets, de l'établissement voisin juste au-dessus des critères d'accès aux dispositifs d'« éduc.prio. » mais dont les élèves ont un besoin d'accompagnement qui ne saurait être satisfait avec des effectifs de 30 par classe...

Pour cela il faut renouer avec une analyse globale des réformes, une analyse sociétale de la casse de l'éducation publique en vue de sa privatisation. Et surtout il faut redonner le « sens du collectif » par la « pratique du collectif ». Créer les conditions d'existence d'une mobilisation c'est avant tout créer celles du collectif de tous les travailleurs de l'éducation : cela passe par la systématisation des HIS, la pratique régulière des AG et bien-sûr se donner les moyens que TOU-TE-S les personnels participent, débattent et ainsi fassent vivre ce collectif qui saura, parce qu'il est vivant et acteur régulier de l'établissement, s'activer le moment venu sous l'effet de l'indignation.

Nathalie Gendre, Collège Louise Michelle

Vers la disparition des RASED...

Dans les RASED les enseignants spécialisés mettaient en place des aides dès lors que le soutien classique dans la classe ne fonctionnait pas. Elles étaient une réponse à l'échec du soutien. Il serait donc totalement paradoxal de les supprimer en les remplaçant par ... du soutien ! 33% des postes RASED ont disparu au plan national de même que tous les postes de rééducateurs-trices du 13, ce qui a conduit à une médicalisation outrancière de la difficulté scolaire. Il est urgent de former à nouveau des spécialistes et de créer des postes.

Marc Morel ancien président de l'AREN 13

Quelques changements en ce qui concerne le calcul du barème pour accéder à la hors-classe des corps des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive et des conseillers principaux d'éducation affectés dans les établissements du second degré.

Document référence : DIPE/15-660-460 du 09/02/2015

Deux grosses nouveautés sont à noter :

EDUCATION PRIORITAIRE :

Attention, une bonification supplémentaire est mise en place concernant les enseignants ayant exercé 5 ans en continu, au cours de la carrière, dans des établissements relevant de l'Education prioritaire et dans lesquels ils ne sont pas affectés actuellement.

Cette bonification sera accordée à la condition expresse de fournir une copie du bulletin de salaire où figure la perception de l'indemnité (NBI,403...) pour chacune des cinq années (ex : janvier 1998, janvier 1999, janvier 2000, janvier 2001, janvier 2002...) au Rectorat- DIPE- , à l'attention de M. Guigou – Bureau A428 - et ce avant le 31 mars 2015.

Et

ANCIENNETÉ DANS LE 10^{ème} ECHELON :

- 45 points au 10^{ème} avec 3 ans d'ancienneté et moins 5 ans (+ 5 points) ;
- 50 points au 10^{ème} avec 5 ans d'ancienneté et plus (+ 10 points).

Le détail du calcul du barème présenté sur notre site tient compte de ces nouveautés :

www.cgteducaix.ouvaton.org/spip.php?rubrique64

Les revendications portées par nos Elus lors du groupe de tra-

vail de finalisation de ce barème ainsi que lors des différentes commissions :

Le passage à la Hors Classe est donc bien révélateur de la qualité de traitement des enseignants : de façon inégalitaire sur l'ensemble du territoire, de façon arbitraire quelquefois entre disciplines et établissements. Pour toutes ces raisons, on le voit bien, l'accès à la Hors Classe peut perdre sa vocation initiale. Les travers de ce type de promotion développent un individualisme déjà exacerbé dans notre métier alors que selon nous la qualité et l'efficacité ne peuvent être obtenues qu'en favorisant le travail d'équipe. La CGT dénonce une fois de plus l'abandon d'un barème national de critères objectifs et communs à tous, quels que soient le lieu d'exercice, la discipline enseignée, et la fréquence des inspections.

Nous demandons :

- que cette valorisation se traduise par un échelonnement indiciaire prolongeant la classe normale car l'objectif est de permettre à tous d'accéder à ce grade avant de partir à la retraite ;
- que le barème d'accèsion à la hors-classe redienne nationale pour égaliser les chances de tous les personnels de l'Education Nationale ;
- que les avis s'appuient sur la totalité de la carrière.

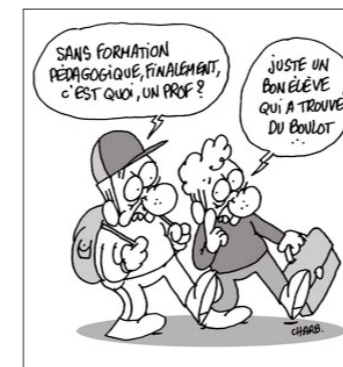
Le détail des barèmes est accessible sur notre site : cgteducaix.ouvaton.org

Stagiaires : alertes !

La saison est aux « procédures d'alerte ». Déclenchée par un formateur ou un conseiller pédagogique,

Cette procédure sert officiellement à « aider » des stagiaires qui seraient en difficulté avec tout un tas de visites supplémentaires. Officieusement, c'est quand l'employeur fronce les sourcils parce que son jeune stagiaire ne rentre pas tout à fait dans le moule. Il est déjà assez étrange que l'administration ne se mobilise qu'une fois les stagiaires mis en difficulté pour prétendre leur donner enfin un semblant de formation.

Mais il est encore plus incroyable que, la plupart du temps, la responsabilité de l'échec soit attribuée au jeune stagiaire, lui qui subit de plein fouet les manques cruels de la formation. Il n'est pas rare non plus qu'il ne s'agisse que d'un problème de relation avec l'un de ses formateurs, alors même que tout se passe plutôt bien en classe.



Le résultat ne se fait souvent pas attendre : les démissions sont de plus en plus nombreuses, sans parler des licenciements à la fin de l'année. La procédure d'alerte est en réalité, trop souvent, une forme de bizutage officiel dont tous les jeunes collègues ne sortent pas indemnes. Chaque camarade syndiqué doit être vigilant à ce que les stagiaires isolés ne restent pas seuls. Faites les entrer en contact avec le syndicat au moindre problème avec la hiérarchie.

Pascal Pons, PE, Bureau CGT éduc 13

Cherche fonctionnaires au service du privé

En janvier, comme 4 collègues d'anglais de mon lycée, j'ai reçu une convocation "valant ordre de mission" émanant du rectorat pour un stage intitulé "Certification Cambridge". En effet, certains élèves de la classe de « seconde euro » se voient proposer de passer une certification en anglais (niveau B1 pour les initiés) délivrée par une branche privée de l'université de Cambridge. Derrière ce nom qui en impose se cache une entreprise pas du tout philanthropique puisqu'un candidat à titre privé débourse entre 140 et 200€ selon le niveau de l'examen pour avoir le droit de passer les tests.

En fait, il s'agissait de nous habilitier à être examinateurs pour cette certification. Renseignements pris, nous sommes loin d'être les seuls concernés (le rectorat ne trouve pas de profs volontaires!), et ce à quoi on nous demande de nous prêter est absolument scandaleux:

- l'éducation nationale convoque des fonctionnaires d'État pour les habilitier à travailler pour une boîte privée,
- ces profs une fois habilités administrent des épreuves écrites,

les corrigent, font passer des oraux (parfois loin de leur établissement puisqu'ils ne peuvent pas interroger leurs propres élèves), le tout SANS AUCUNE REMUNERATION! - seuls certains élèves de seconde euro (ceux que l'on estime capables de réussir et bien sûr aucun élève en dehors de cette classe d'élite) peuvent passer l'examen.

Outrés par cette convocation nous avons écrit une lettre sous couvert du chef d'établissement, au rectorat pour expliquer pourquoi nous ne participerions pas à ce stage. Le proviseur nous a longuement expliqué pourquoi nous devons y participer et en quoi un nom aussi prestigieux était important sur le CV de nos élèves.

Depuis quand les diplômés de l'éducation nationale ne sont-ils plus suffisamment valorisant et reconnus, à tel point que nous soyons obligés de faire appel à des entreprises privées pour certifier le niveau de nos élèves? Et depuis quand des fonctionnaires d'État sont-ils réquisitionnés pour le compte d'entreprises privées ?

Lucille de la section Victor Hugo

Mouvement inter : du 24 mars au 7 avril.

Les permanences de nos éluEs et militantEs sur Aix et Marseille

Le mouvement inter académique commence à Aix le 24 mars à 12h et se termine le Mardi 7 avril à 12h. Attention les dates du mouvement intra dans les autres académies ne sont pas obligatoirement les mêmes. Voici les réunions et les permanences programmées sur Aix et sur Marseille avec des éluEs paritaires et des militantEs de l'académie et d'autres académies(Nice Laure Bouschor élue certifié et Créteil Matthias Perez élu Plp).

Mardi 24 de 11h à 16h
Sur Aix Espé salle G211
Sur Marseille Espé Salle 33

Mercredi 25 de 14h à 16h30
Bourses du travail d'Aix
Bourse du travail de Marseille

Vendredi 27 de 10h 13h
Sur Marseille Espé Salle 33
Sur Aix Espé Permanence à la cafet

Mardi 31 de 11h à 16h
Sur Aix Espé Salle E110
Sur Marseille Espé Salle 33

Mercredi 1 avril de 14h à 16h30
Bourses du travail d'Aix
Bourse du travail de Marseille

Vendredi 3 Avril de 10h 13h
Sur Marseille Espé Salle 33
Sur Aix Espé Permanence à la cafet

Nous attendons les propositions des autres départements pour envoyer un courrier à tous les stagiaires.

La Castellane : quand les balles de Kalash' sifflent...on interdit les AG !

La venue de Valls à Marseille en ce début février n'aura cessé de faire couler de l'encre dans nos médias. Alors qu'il venait se féliciter du recul de la délinquance, le premier ministre s'est vu voler la vedette par notre cité : celle de la Castellane. Des tirs de « kalachs » sur la police ont fait mentir les dires de notre premier ministre, déclenchant par ailleurs un dispositif policier et médiatique sans précédent dans la cité.

Des tirs de kalachnikovs, rien d'exceptionnel, malheureusement, pour les habitants qui se sont habitués à entendre l'écho des balles, la nuit... Ce lundi-là, c'est en pleine journée que les tirs ont eu lieu. Les élèves des écoles et du collège du quartier ont été confinés dans leurs établissements pour des questions de sécurité évidentes. Au collège Henri Barnier, on s'organise, à la cuisine, à la plonge, au service, dans la cour, pour gérer au mieux cette situation de crise. Pas une fois au cours de la journée nous ne nous sommes dit "Demain, que fait-on?"



plus en plus difficiles dans ce quartier largement délaissé par nos politiques. Ils ont impulsé la création d'un collectif de veille, composé de parents et personnels de l'éducation nationale, qui devait se réunir pour sa première AG le vendredi 13 février dans l'amphithéâtre de notre collège.

Notre surprise a été totale lorsque jeudi nous apprenions par voie hiérarchique le refus de tenir cette AG. Ce fut un mépris de trop, nous avons été alors une grande majorité à nous mettre en grève pour faire entendre notre colère face au manque de bienveillance de notre hiérarchie et pour exprimer notre ras-le-bol général sur la dégradation de nos conditions de travail.

A l'heure où notre gouvernement est CHARLIE, qu'en est-il de la liberté d'expression au sein de notre institution ? L'information a été divulguée aux médias avant l'accord officiel de notre hiérarchie... c'est à ce titre qu'on nous refuse cette réunion initiée par des travailleurs et des habitants du quartier ! Jusqu'à quand la forme doit-elle primer sur le fond ?

Le lendemain, nous nous sommes retrouvés au collège, quand la sonnerie a retenti, nous avons pris nos élèves et les cours ont repris...

Pendant ce temps-là, dans les 4 écoles environnantes, les collègues exerçaient leur droit de retrait. En assemblée générale, ils échangeaient sur leurs conditions de travail de

On nous somme de travailler en réseau, de favoriser les échanges inter-degrés, notre AG allait en ce sens à la différence près qu'elle n'était pas à l'initiative de notre hiérarchie.

Face à cette inertie et ce manque de considération, notre mobilisation continue, nous ne baisserons pas les bras !

Fanny et Samya de la section CGT éduc' du Collège Barnier

Tout le monde perd les rythmes

La rentrée prochaine est déjà dans les têtes des penseurs politiques, et notamment des municipalités.

Après la mise en place chaotique qui a vu se confirmer toutes nos prédictions en terme d'atteinte à la gratuité, d'inégalités territoriales et de fatigue accrue pour les personnels et les enfants en fonction du projet choisi par les décideurs, les habitudes commencent à peine à s'installer que déjà, pour certains, il faudra tout changer.

A Marseille, deux projets s'affrontent déjà pour mettre fin au vendredi après-midi "libéré" : d'un côté le mardi ou le jeudi libéré (selon laquelle des deux zones de Marseille on se trou-

vera), de l'autre l'alignement sur le projet initial de l'IA (journées inchangées avec fin des cours à 16h.

Il n'y a toujours pas, pour nous, de meilleure solution technique : suspension, abrogation et redéfinition de cette réforme nécessaire, mais faite sous le joug des politiques austéritaires !



Pascal Pons, PE, CGT éduc 13

La Commission Hygiène et Sécurité (CHS) : un outil au service des revendications du personnel

Une CHS dans chaque EPLE pour quoi faire ? Les questions "santé et sécurité au travail" ne relèvent pas seulement de la responsabilité de l'employeur. Les personnels peuvent exercer pleinement leur citoyenneté dans la CHS pour faire respecter leurs droits.

Quelles sont les missions principales de la CHS ?

- contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement;
- s'intéresser aux conditions de travail des élèves et des personnels;
- rendre des avis et faire des propositions au conseil d'administration;
- piloter l'évaluation des risques professionnels

Quelle est la composition de la CHS ?

L'administration, les pouvoirs publics, des représentants du personnel (enseignant et non enseignant) membres ou pas du CA, des représentants de parents d'élèves et d'élèves, la médecine de prévention en qualité d'expert.

Pour en savoir plus : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_43964/fr/accueil

Quelle est la situation dans le département ?

Le bilan annuel départemental 2013-2014 a été présenté au CHSCT-Département le 5 février dernier.

Sur 199 EPLE du département :

85% des établissements n'ont jamais utilisé le registre santé sécurité au travail.

53 % des CHS ne se sont jamais réunis.

Et maintenant ?

Les résultats de la CGT Educ'Action 13 aux dernières élections professionnelles ont permis d'arracher un siège au CHSCT-Département. Désormais nous disposons de relais CGT à tous les échelons : de l'établissement jusqu'à l'inspection académique. Travaillons et militons en convergence pour aider le personnel à s'emparer de ces questions au cœur de notre ADN CGT.

Des questions ? des remarques ? des propositions ?

N'hésitez pas à contacter les deux représentants CGT au CHSCT-D :

Stéphane LEMOINE et Sandrine SCOGNAMIGLIO

Notre adresse email : sdencgt13.chsct13@orange.fr

Sont en cours de réflexion : une rubrique sur notre site internet, un collectif départemental CGT

Quand nos écoles sont entre les mains du Front National

Un communiqué des enseignants et parents délégués de l'école élémentaire de la Busserine (Marseille, 14ème arrondissement) dénonce le comportement inacceptable d'un élu du Front National lors de la tenue de leur conseil d'école.

Ce jeudi 12 mars en se rendant au conseil d'Ecole de la Busserine les parents et les enseignants ne s'attendaient pas à entendre l'élu proférer des menaces à l'encontre d'un enseignant .

Le communiqué rapporte le comportement inacceptable de cet élu qui, ne supportant d'être mis face aux compétences et aux manquements de sa propre Mairie a tout simplement menacé un enseignant et les membres du conseil d'école : « On se verra à un autre moment, dans un autre endroit et la situation sera bien différente ! »

Les interventions de cet élu citées dans

le communiqué sont très symptomatiques de la stratégie argumentative du FN, d'abord le déni « non, je ne suis pas au courant », puis la paranoïa « oui, c'est ça, nous sommes responsables de tout ! Et le trou de la couche d'ozone aussi, c'est de la responsabilité de la mairie de secteur ! » et enfin la violence « je saurai m'en souvenir... » « On se verra à un autre moment, dans un autre endroit et la situation sera bien différente ! » Voilà qui en dit long sur la manière dont les élus FN appréhendent la politique de la ville.

Les enseignants ainsi que les parents d'élèves dénoncent les conditions dans lesquelles s'est tenu ce conseil d'école qui a du être interrompu prématurément et rappellent la nécessité de pouvoir débattre sereinement de l'école en particulier à l'école. Ils demandent que cet élu ne représente plus la Mairie lors des conseils d'écoles et dénoncent également une entreprise de déstabilisation de la communauté éducative de la

Busserine, un quartier dans la ligne de mire de Stéphane Ravier qui affirmait lors d'un conseil d'arrondissement vouloir « éradiquer les dernières métastases rouges du secteur ».

Comment ne pas s'indigner devant autant de violence et de mépris pour la communauté éducative, pour les parents et pour l'Ecole ?

On ne peut pas laisser le FN s'en prendre ainsi à l'Ecole et sapper le travail mené depuis des années par les enseignants, les travailleurs sociaux, les collectifs et les associations de quartiers. Une fois de plus ce sont les populations les plus en difficulté qui vont payer le plus cher le prix de cette gestion autoritariste et antidémocratique. Plus de violences et d'inégalités voilà ce qui se passe quand nos écoles sont entre les mains du Front National.

Batoul Es sebaiai, collège Belle de mai et VISA 13

Mixité des publics : du remplissage au détrimement des élèves

En mai 2014, le chef des travaux m'a demandé si l'on pouvait accueillir un groupe de 15 stagiaires GRETA en CAP Pro élec dans nos ateliers.

J'ai répondu par la négative en avançant le fait que nous venions d'agrandir nos ateliers pour accueillir nos élèves dans de meilleures conditions et que je trouverais aberrant de perturber la qualité d'accueil que nous avons aujourd'hui. De plus, la formation devait être condensée sur une seule année pour préparer ces jeunes au CAP.

Un des arguments avancés était que la Région finançait et que si nous ne le faisions pas d'autres le feraient....

Le chef des travaux a sans doute trouvé que mes arguments étaient recevables car il n'a pas insisté.

Quelques jours plus tard, il m'a demandé si je pouvais aller visiter un at-

elier au collège Daudet sur Istres pour voir s'il était possible d'y installer cette future classe GRETA. Il souhaitait que j'évalue les besoins en terme d'installation et de matériel et que j'en définisse le coût. Pour lui rendre service, je suis donc allé sur place faire un diagnostic. L'atelier en question n'était équipé en tout et pour tout que d'un établi avec un étau. Le chiffrage des besoins s'élevait à environ 20000€. Le GRETA a bien évidemment trouvé la note trop élevée. Ils ont donc cherché une autre solution. Ce fut le Lycée des Alpilles à Miramas.

En septembre, peu de candidats se sont présentés pour suivre cette formation, les critères « de sélection » ont été revus à la baisse car il fallait la remplir. Très rapidement la formation a été confrontée aux absences, au manque de motivation, aux perturbations des

cours qui ont été suivies de démissions, de renvois.

La formation a été un échec, le GRETA arrête les frais (la formation n'est plus rentable). Seuls quatre stagiaires demeurent inscrits et seront répartis sur les deux lycées Istres et Miramas.

Le 2 février dernier on m'a informé que j'allais recevoir en formation initiale, en immersion dans la classe de Terminale de CAP deux des stagiaires GRETA.

Comme nous sommes « lycée des métiers » et qu'il reste deux places vacantes dans cette classe je n'ai pas le choix.

Cerise sur le gâteau, les stagiaires sont en entreprise jusqu'au 20 mars. Ils intégreront la classe le 23 mars, date à laquelle les évaluations en CCF débutent.

Cela me laisse dubitatif...

Denis BONTEMPS lycée Latécoère - ISTRES

Mieux reconnaître l'engagement des administratifs au service de l'Ecole

Un groupe de travail constitué de personnels et d'organisations syndicales se sont réunis pour travailler sur l'évolution des métiers de l'Éducation. L'objectif principal était d'identifier les missions des personnels et de reconnaître et de valoriser le travail de chacun.

Le 13 novembre, la ministre de l'Éducation nationale, Madame Najat Vallaud Belkacem, a présenté des conclusions sur l'évolution des métiers.

Au niveau des personnels administratifs, il a été demandé une meilleure reconnaissance de l'engagement des personnels administratifs au service de l'école, par :

- la mise en œuvre d'un plan de requalification sur les trois prochaines années (2015-2017) pour les agents de catégories C et B,
- l'amélioration des possibilités de mobilité et d'accès à la catégorie A ;
- l'amélioration des conditions d'emploi des personnels contractuel.

Tout cela semble bien beau mais après analyse, les décisions annoncées ne sont pas suffisantes ! La CGT a déchiffré le réel :

Les requalifications supplémentaires annoncées de C en B représentent 0.49 % des effectifs de catégorie C et de B en A : 0.28 % des effectifs de catégorie B.

Pour 2015, il est acté par le ministère une réduction de moitié des sommes consacrées aux mesures catégorielles avec comme économies attendues 0.3 milliards d'euros.

Et n'oublions pas que pour 2016 et 2017, il y a la poursuite du gel du point d'indice et une nouvelle réduction des enveloppes consacrées aux mesures catégorielles (régime indemnitaire notamment) qui seront ramenées à 177 millions d'euros contre 500 millions actuellement.

Les résultats qui ressortent de cette discussion sur la « Modernisation des métiers de l'Éducation Nationale » ne sont pas satisfaisants pour les corps des personnels administratifs. Les personnels administratifs restent toujours surchargés de tâches. Une meilleure reconnaissance de leur travail et une réelle augmentation seraient fort appréciables pour chacun.

Patricia Romano pour les ATSS